



SÉANCE PUBLIQUE
DU VENDREDI 20 MARS 2026
À 18 h 00

Délibération 2026 / 23
(4^e délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
municipaux en
exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

Date de l'envoi et de la
publication de la
convocation :
16 mars 2026

Date de publication :
26 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 mars à 18 h. Le Conseil municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gramat, sous la présidence de madame Martine MICHAUX.

Formant la majorité des membres en exercice, étaient

Présents : Martine MICHAUX, Éric CUNY, Maria de Fatima RUAUD, Jean-François VERGNE, Gaëlle CAYROL, Vincent ROUQUIE, Corentin JEAN, Annie LASFARGUES, Richard ABRAHAM, Jean-Michel FRADET, Christian LE GALLIC, Valérie OSTERMEYER, Philippe LUCAS, Cécile GRINDA, Frédéric LAVERGNE, Sophie VANHOVE, Marine BERGOUNIOUX, Anamaria BRAILA, Christian DELEUZE, Thierry TEXIER, Françoise GARRIGUES, Christophe VIERSOU, Harmonie JEANNIN, Amandine CASSEGRAIN.

Absents représentés : Isabelle VIVIANI (donne pouvoir à Vincent ROUQUIE), David FREJAVILLE (donne pouvoir à Corentin JEAN), Andreea SCARPETE (donne pouvoir à Anamaria BRAILA).

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de Séance : Maria de Fatima RUAUD.

Objet : Fixation du nombre de postes d'Adjoints au Maire.

Madame la Maire expose que la création du nombre d'Adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du CGCT, le Conseil municipal détermine librement le nombre des Adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil.

L'effectif légal pour la Commune de Gramat étant de 27 conseillers municipaux, le nombre d'Adjoints à déterminer ne peut excéder 8 Adjoints.

Madame la Maire rappelle que les Adjoints sont nommés pour la même durée que le Conseil municipal.

Madame la Maire propose la création de sept postes d'Adjoints.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**,

– **décide** la création de sept postes d'Adjoints au Maire.

Vote :

Abstentions (5) : Christian DELEUZE, Thierry TEXIER, Françoise GARRIGUES, Christophe VIERSOU, Amandine CASSEGRAIN.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,

Maria de Fatima RUAUD

La Maire,

Martine MICHAUX

